

## DECISION DU MAIRE :DM\_006\_2023

Engagement de location - place n°9 parking petite caserne - CAMPOS Herman

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le départ de Monsieur Yves PAYRARD en maison de retraite en novembre 2022 et donc la vacance de la place de parking n°9 sur le parking dit Petite caserne.

Vu la demande de Monsieur CAMPOS Herman pour un emplacement en date du 15/03/2021

Considérant que cette demande est la suivante sur la liste d'attente et répond aux critères.

### Décide :

**ARTICLE 1:** La résiliation de l'engagement de location pour l'emplacement n°9 au nom de Monsieur PAYRARD Yves

**ARTICLE 2:** L'établissement d'un engagement de location pour l'année 2023 pour l'emplacement n°9 au nom de Monsieur CAMPOS Herman

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 9 février 2023

Le Maire

Patrick LECROQ



RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216602235-20230209-DM_006_2023-AU